

Compte Rendu Sommaire
Du 4 janvier 2011

Date de convocation 28 décembre 2010	L'an deux mil onze Le quatre janvier à dix neuf heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 28 décembre 2010	En exercice : 33
Nombre de Conseillers En exercice : 33 Présents : 23 Votants : 28	Étaient présents : Pierre HERRERO, Ginette MOREAU, Jean-Louis MASSON, Alain TAFFOUREAU, Colette LLECH, Anselme MALMASSARI, Jacqueline CHEVIYER, Jean Christophe PAGES, Nadine DALLONGEVILLE, Jean François CHALOT, Marie Christophe TROUVE, Henri Du BOIS de MEYRIGNAC, Michel GARD, Didier HERVILLARD, Olivier JACOB, Maryse AUDAT, Gilbert LAVALLEE, Alexandrine TRINIDAD PRATT, Dominique GASTREIN, Clodi PRATOLA, Palmyre DEBOSSU, Marc DUMONT, Jean-Claude CARON,
Rendu exécutoire Reçu en Préfecture le 7 janvier 2011 Affiché le	Absents ayant donné pouvoir : Pierre CARASSUS à Pierre HERRERO ; Fatima ABERKANE JOUDANI à Jean Christophe PAGES ; Michel BERLAN à Colette LLECH ; Chantal BAUDET à Ginette MOREAU ; Lionel DUSSIDOUR à Clodi PRATOLA Absent : Corinne MAGNIFICO, Josette GUYARD, Martine BACHELET, Antoine FRANZI, Alain VALOT Excusé : Marc DUMONT a été élu secrétaire de séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

- 2 Avenant Travaux La Passerelle
- 3 Avenant marché de restauration scolaire G Dumont

REMERCIEMENTS

QUESTIONS DIVERSES

11.001 Avenant n°1 au marché des travaux d'extension de la Résidence la Passerelle

LE CONSEIL

VU le marché de travaux signé le 24 novembre 2009 avec les Etablissements Hanny nécessaires à l'extension de la Résidence la Passerelle ;

CONSIDERANT la nécessité de modifications dans les travaux prévus dont les plus significatives concernent les prestations dans la laverie et l'isolation et la protection en soubassement

VU le projet d'avenant

CONSIDERANT que cet avenant représente 1,13 % d'augmentation du marché de base qui est lui-même est inférieur au budget prévisionnel

Après en avoir délibéré

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux passé le 24 avril 2009 avec les établissements Hanny en vue de l'extension de la Résidence la Passerelle pour un montant de 26 646, 08 ht et **Autorise** le Mandataire – Aménagement 77 - à signer l'avenant ci-annexé

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

Pour : 23

Contre : 5 ((MM. PRATOLA, DUMONT, DUSSISOUR, CARON, MME DEBOSSU)

Abstention : 0

11.002 Avenant n°1 au marché de restauration scolaire et fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant Gaston Dumont

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le marché prenant effet le 6 avril 2010 avec la société RGC en vue d'assurer la fourniture de repas en liaison froide au restaurant Gaston Dumont ;

CONSIDERANT que la cuisine de Savigny-sur-Orge qui confectionne les repas a été reprise par la société SFRS qui fait partie du même groupe Sodexo SA ;

VU le projet d'avenant ayant pour objet d'acter la cession au profit de la société SFRS de tous les droits et obligations, nés du marché de fourniture de repas, ayant pris effet le 6 avril 2010, au profit et à la charge de la société RGC, en sa qualité de titulaire dudit marché ;

CONSIDERANT que le transfert du marché entraîne l'engagement de confectionner des repas *conformément à l'intégralité des spécifications du marché cédé*

Après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant n°1 par lequel la société RGC cède à la société SFRS le marché prenant effet le 6 avril portant sur la fourniture de repas au restaurant G Dumont ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé qui prendra effet le 3 janvier 2011.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

Pour : 24

Abstention : 1 (M. BERLAN)

Ne prene pas part au vote : 3 (MM. CHALOT, MASSON, MME TROUVE)